MAIRIE DU PALAIS-SUR-VIENNE

DECISION n° 74/2025

Finances Locales - Divers

Aliénation de divers matériels

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération n° 6/2022, portant délégation permanente au Maire pendant la durée de son mandat et notamment le point 10° « de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros »

Considérant l'offre de reprise du véhicule FIAT FIORINO immatriculé BD-820-QF, inventaire N°201300001 formulée par Madame Audrey SIMON, domiciliée au 36 rue Ellen Constans 87000 LIMOGES.

Le Maire de la Commune du Palais-sur-Vienne,

DECIDE

ARTICLE 1 : de céder le véhicule FIAT FIORINO immatriculé BD-820-QF, inventaire N°201300001 au prix de 850€.

ARTICLE 2: la recette sera portée au budget principal exercice 2025 article 775.

ARTICLE 3: le Directeur Général des Services de la Mairie du Palais sur Vienne est chargé de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4: la présente décision sera inscrite au registre des délibérations et publiée. Ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne.

Fait en Mairie, le 22 juillet 2025 Ludovic GERAUDIE, Maire du Palais-sur-Vienne

Transmis à la préfecture le : 22 07 2025

Publié le: 22-07-2025



LE PALAIS SUR VIENNE - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte nº: 742025

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision: 22/07/2025

Objet : Aliénation de divers matériels

Nature: Délibérations

Matière: Finances locales - Divers

Date de télétransmission: 22/07/2025 Agent de transmission : Agnes RONDEAU

Acte: 74-2025-Aliénation véhicule BF-820-QF.pdf

Annexes:

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68

www.telino.com



Accusé de Réception

LA PREFECTURE **DEPARTEMENT 087**

Identifiant de l'acte: 087-218711307-20250722-742025-DE Date de réception de l'acte par la Préfecture : 22/07/2025